

102. — 5 mars 1912. — Loi contenant le budget des dépenses ordinaires du Congo belge pour l'exercice 1912 (1).
(Bull. off. du Congo, 1912, p. 234; Monit. du 16 mars 1912.)

Albert, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du Congo belge, pour l'exercice 1912, est fixé, pour les dépenses ordinaires, à la somme de cinquante millions trois cent trente-huit mille sept cent dix francs (50,338,710 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Art. 2. Pour la liquidation des dépenses, les sommes comprises aux articles 6, 13, 19, 26, 33, 39, 44, 52, 70, 78, 91, 98, 108 et 118 formeront un crédit unique : frais de voyage, d'un import total de 2,252,970 fr.

Celles comprises aux articles 7, 14, 20, 27, 34, 40, 45, 53, 63, 71, 79, 83, 92, 99, 107 et 119 formeront un crédit unique : fret et transports, d'un import total de 1,803,677 francs.

Celles comprises aux articles 8, 15, 21, 28, 35, 41, 46, 54, 64, 72, 80, 84, 93, 100, 109 et 120 formeront un crédit unique : douane (droits d'entrée, de sortie, taxes et frais de transit), d'un import total de 800,543 francs.

Celles comprises aux articles 4, 10, 17, 24, 30, 37, 49, 67, 74, 87, 95, 96, 103 et 112 formeront un crédit unique : salaires et entretien du personnel noir ; frais de recrutement et de rapatriement, d'un import total de 5,770,825 francs.

Art. 3. Les opérations relatives à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses pourront se prolonger jusqu'au 31 octobre de l'année qui suit l'exercice en cours.

Art. 4. La présente loi sera obligatoire, en Belgique et au Congo belge, le 1^{er} janvier 1912.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre des colonies, M. J. RENKIN.)

Budget du Congo belge pour l'exercice 1912.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE PREMIER. — SERVICE TERRITORIAL ET ADMINISTRATIF D'AFRIQUE.			
1	Traitements, indemnités et frais de représentation du gouverneur général, des vice-gouverneurs généraux et des inspecteurs d'Etat fr.	440,400 »	
2	Traitements, indemnités et entretien du personnel du service territorial et du service administratif attaché à l'administration des districts et aux sièges du gouvernement local à Boma et à Elisabethville. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel	6,525,000 »	
3	Traitements des chefs et sous-chefs indigènes. Salaires des messagers indigènes attachés aux chefferies et des travailleurs des postes chargés des communications à faire aux chefs	650,000 »	
4	Salaires et entretien du personnel noir	750,000 »	
5	Matériel, fournitures de bureau, instruments de précision, marques et insignes divers, allocations et subsides divers.	186,000 »	
6	Frais de voyage du personnel d'Afrique	642,000 »	
7	Fret et transports	140,000 »	
8	Droits d'entrée	51,000 »	
			9,384,400 »

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1911-1912.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et projet de loi, n° 5. — Rapport, n° 40. Amendements, nos 47, 54, 60 et 68.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances des 26 et 31 janvier 1912, 1^{er}, 2, 6, 7, 8, 9 et 16 février 1912, p. 583 à 856.

SÉNAT.

Session de 1911-1912.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 22. — Rapport.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances des 27, 28, 29 février et 1^{er} mars 1912, p. 82 à 149. (Note du *Moniteur*.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
CHAPITRE II. — FORCE PUBLIQUE ET POLICE NOIRE.				
9	Traitements, indemnités et entretien du personnel blanc. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel. fr.	4,380,000 »	8,762,700 »	
10	Salaires et entretien du personnel noir. Frais de recrutement et de rapatriement.	2,507,000 »		
11	Armement : armes, munitions, buffleteries, rechanges, outillage, matières d'entretien et de réparation d'armes.	313,800 »		
12	Habillement et équipement. Instruments de musique, registres, imprimés et divers.	662,500 »		
13	Frais de voyage du personnel d'Afrique	424,500 »		
14	Fret et transports.	354,600 »		
15	Droits d'entrée.	120,300 »		
CHAPITRE III. — MARINE ET HYDROGRAPHIE.				
16	Traitements, indemnités et entretien du personnel blanc. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel	1,993,850 »	3,727,800 »	
17	Salaires et entretien du personnel noir.	550,300 »		
18	Entretien des bateaux, rechanges, combustible, etc. Location de bateaux	677,300 »		
19	Frais de voyage du personnel d'Afrique	232,150 »		
20	Fret et transports.	191,300 »		
21	Droits d'entrée.	57,900 »		
22	Indemnités à payer du fait de la responsabilité des transports publics entrepris par la colonie. (Crédit non limitatif.) . . .	25,000 »		
CHAPITRE IV. — HYGIÈNE.				
23	Traitements, indemnités et entretien du personnel blanc. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel.	625,700 »	1,440,900 »	
24	Salaires et entretien du personnel noir.	113,200 »		
25	Médicaments, instruments de chirurgie, matériel, etc.	310,000 »		
26	Frais de voyage du personnel d'Afrique	42,400 »		
27	Fret et transports.	19,535 »		
28	Droits d'entrée.	30,065 »		
CHAPITRE V. — TRAVAUX PUBLICS.				
29	Traitements, indemnités et entretien du personnel blanc. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel.	290,300 »	1,435,985 »	
30	Salaires et entretien du personnel noir	251,725 »		
31	Matériaux et outils d'Europe pour l'entretien des bâtiments, de la voirie et pour l'exécution de travaux divers. Location d'immeubles	200,000 »		
32	Mobilier et objets de campement	211,000 »		
33	Frais de voyage du personnel d'Afrique	40,300 »		
34	Fret et transports.	142,660 »		
35	Droits d'entrée.	30,000 »		
CHAPITRE VI. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES, CHEMINS DE FER, ROUTES AUTOMOBILES ET AUTRES MOYENS DE TRANSPORT.				
36	Traitements, indemnités et entretien du personnel blanc. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel, etc.	267,500 »	1,035,500 »	
37	Salaires et entretien du personnel noir	475,000 »		
38	Matériel et outillage pour les lignes téléphoniques et télégraphiques, le service des transports par automobiles, chariots; animaux de bât ou de trait et autres moyens	155,000 »		
39	Frais de voyage du personnel d'Afrique	41,500 »		
40	Fret et transports.	94,500 »		
41	Droits d'entrée.	22,000 »		
CHAPITRE VII. — ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS DU GOUVERNEMENT POURVUS DE L'ASSISTANCE RELIGIEUSE.				
42	Allocations aux religieuses. Frais d'entretien des malades. Salaires et entretien du personnel noir	143,500 »		

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
43	Matériel, mobilier, instruments de chirurgie, médicaments, vins, eaux minérales, etc. fr.	43,000 »	221,000 »
44	Frais de voyage des religieuses se rendant au Congo ou en revenant	6,000 »	
45	Fret et transports.	20,000 »	
46	Droits d'entrée.	8,500 »	
CHAPITRE VIII. — DOUANE. — IMPÔTS. — CADASTRE.			
47	Traitements, indemnités et entretien du personnel. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel.	2,808,200 »	3,827,250 »
48	Uniformes pour préposés des douanes	1,500 »	
49	Salaires et entretien du personnel noir.	247,300 »	
50	Matériel : registres et imprimés, fournitures de bureau, instruments de précision, objets de campement	455,500 »	
51	Impression de travaux cartographiques. Impression de cahiers des charges, avis et plans relatifs à l'adjudication publique de terres domaniales	3,500 »	
52	Frais de voyage du personnel d'Afrique	500,000 »	
53	Fret et transports.	74,250 »	
54	Droits d'entrée.	37,000 »	
CHAPITRE IX. — MINES.			
55	Traitements, indemnités et entretien du personnel blanc. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel.	542,000 »	4,613,062 »
56	Salaires et entretien du personnel noir. Frais de recrutement et de rapatriement.	690,000 »	
57	Imprimés et fournitures de bureau	5,000 »	
58	Outillage, matériel et divers	107,000 »	
59	Frais de voyage du personnel d'Afrique	73,779 »	
60	Fret et transports.	181,388 »	
61	Droits d'entrée.	13,895 »	
CHAPITRE X. — IMPÔT INDIGÈNE. — RÉMUNÉRATION.			
62	Rémunération aux indigènes et dépenses diverses.	893,835 »	1,886,415 »
63	Fret et transports.	610,642 »	
64	Droits d'entrée, droits de sortie, impôt général et taxe de plantation.	381,938 »	
CHAPITRE XI. — FABRICATION DE MONNAIES. ENVOIS DE NUMÉRAIRE.			
65	Frais de fabrication de billon et d'envois de numéraire	470,500 »	470,500 »
CHAPITRE XII. — AGRICULTURE.			
66	Traitements, indemnités et entretien du personnel blanc. Frais de recrutement et d'enseignement professionnel.	483,400 »	1,165,750 »
67	Salaires et entretien du personnel noir	377,800 »	
68	Matériel, imprimés et fournitures de bureau, frais de publication, de traduction, etc.	30,000 »	
69	Entretien et développement des plantations et des troupeaux ; installations et bâtiments agricoles. Outillage et matériel. Instruments de précision et de météorologie. Achat de plantes, de semences potagères et autres. Frais d'analyses. Divers	133,000 »	
70	Frais de voyage du personnel d'Afrique	50,700 »	
71	Fret et transports	73,400 »	
72	Droits d'entrée.	17,450 »	
CHAPITRE XIII. — POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
73	Traitements, indemnités et entretien du personnel des bureaux de poste et télégraphiques. (Le service est fait en partie par des agents de l'administration de l'intérieur et des finances).	527,000 »	1,250,000 »
74	Salaires et entretien du personnel noir	125,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL. par chapitre.
75	Transport des correspondances, matériel postal fr.	417,650 »	
76	Frais de transmission des télégrammes du Congo belge et de communications téléphoniques et radiotélégraphiques.	75,000 »	
77	Service des mandats-poste. (Crédit non limitatif.)	7,500 »	
78	Frais de voyage du personnel d'Afrique	50,080 »	
79	Fret et transports	21,790 »	
80	Droits d'entrée.	41,990 »	
81	Frais d'entretien et d'exploitation de stations de radiotélé- graphie	405,000 »	
	CHAPITRE XIV. — ÉTAT CIVIL ET SUCCESSIONS.		1,341,010 »
»	Traitements, indemnités et entretien du personnel. (Le service est fait par les agents d'autres services.)	»	
82	Matériel et fournitures de bureau	12,600 »	
83	Fret et transports	2,000 »	
84	Droits d'entrée.	100 »	
	CHAPITRE XV. — JUSTICE.		14,700 »
85	Traitements, indemnités et frais de représentation du personnel, frais de premier équipement et d'enseignement professionnel. — Entretien du personnel administratif.	1,126,900 »	
86	Allocations de retraite au personnel judiciaire	205,500 »	
87	Salaires et entretien du personnel noir de la justice	72,000 »	
88	Matériel des services judiciaires	61,000 »	
89	Frais de justice. (Crédit non limitatif.)	87,300 »	
90	Entretien du personnel judiciaire	460,000 »	
91	Frais de voyage du personnel d'Afrique	151,320 »	
92	Fret et transports	24,000 »	
93	Droits d'entrée.	9,300 »	
	CHAPITRE XVI. — PRISONS.		2,200,320 »
94	Traitements, indemnités et entretien du personnel blanc des prisons	28,300 »	
95	Salaires et entretien du personnel noir	37,300 »	
96	Salaires et entretien des détenus	435,700 »	
97	Matériel spécial aux prisons. Habillement et équipement des gardiens. Habillement des détenus	36,800 »	
98	Frais de voyage du personnel des prisons.	4,800 »	
99	Fret et transports	21,500 »	
100	Droits d'entrée.	8,600 »	
	CHAPITRE XVII. — CULTES.		273,000 »
101	Subsides aux missionnaires et divers	675,000 »	
	CHAPITRE XVIII. — INSTRUCTION PUBLIQUE.		675,000 »
102	Traitements et indemnités du personnel blanc	102,000 »	
103	Salaires et entretien du personnel noir. Indemnités aux élèves.	117,500 »	
104	Entretien du personnel blanc	140,000 »	
105	Matériel scolaire	31,500 »	
106	Subsides aux écoles agréées	28,000 »	
107	Fret et transports.	22,000 »	
108	Frais de voyage du personnel d'Afrique	25,520 »	
109	Droits d'entrée.	9,000 »	
	CHAPITRE XIX. — BIENFAISANCE.		475,520 »
110	Bienfaisance publique au Congo	10,000 »	
	CHAPITRE XX. — INDUSTRIE, COMMERCE, IMMIGRATION.		40,000 »
111	Traitements, indemnités et entretien du personnel. Frais de re- crutement et d'enseignement professionnel	231,400 »	
112	Salaires et entretien du personnel noir.	41,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
113	Matériel et fournitures de bureau. Mobilier, objets de campement et divers fr.	81,700 »	
114	Indemnités et primes pour favoriser les marchés indigènes. . .	15,000 »	
115	Subside à la « Bourse du travail du Katanga »	400,000 »	
116	Service photographique.	5,000 »	
117	Bibliothèques de la colonie	25,000 »	
118	Frais de voyage du personnel d'Afrique	41,700 »	
119	Fret et transports.	21,500 »	
120	Droits d'entrée et de transit	5,400 »	507,700 »
CHAPITRE XXI. — MUSÉE DE TERVUEREN:			
121	Traitements et indemnités du personnel	77,100 »	
122	Frais de route et de séjour des membres de la commission de surveillance, de la commission de géologie, du personnel et des savants appelés au Musée. — Missions à l'étranger . . .	10,200 »	
123	Matériel, entretien, éclairage et chauffage des locaux. Mobilier. Annales. Publications de vulgarisation. monographies, ouvrages de linguistique. — Divers	110,700 »	498,000 »
CHAPITRE XXII. — ÉCOLE COLONIALE.			
124	Traitements et indemnités du personnel	39,200 »	
125	Matériel : entretien. Eclairage et chauffage des locaux. Mobilier. Bibliothèque. Indemnités aux élèves et divers.	245,550 »	284,750 »
CHAPITRE XXIII. — ÉCOLE DE MÉDECINE TROPICALE.			
126	Traitements et indemnités du personnel	29,600 »	
127	Matériel. Mobilier. Bibliothèque. Travaux de laboratoire. Divers	6,550 »	36,150 »
CHAPITRE XXIV. — DÉPENSES RELATIVES A DIVERS SERVICES.			
128	Allocations aux membres et secrétaires du conseil colonial et dépenses diverses	56,123 »	
129	Commission pour la protection des indigènes	12,000 »	
130	Indemnités de disponibilité par suite de suppression d'emploi. .	49,000 »	
131	Traitements, pensions et secours alloués à certains anciens agents des services d'Afrique ou à leurs veuves	13,740 »	
132	Allocations de retraite et pensions	4,356,800 »	
133	Indemnités aux médecins agréés et à divers	9,750 »	
134	Publication du <i>Bulletin de colonisation comparée</i>	10,000 »	
135	Subventions à des sociétés philanthropiques, de vulgarisation ou autres, d'intérêt colonial.	6,000 »	
136	Subvention à la villa coloniale et frais d'hospitalisation d'agents de la colonie.	41,000 »	
137	Obligations énumérées à l'annexe II de l'acte additionnel au traité de cession de l'Etat Indépendant du Congo à la Belgique	175,000 »	
138	Missions d'études : indemnités, frais de voyage et de séjour et dépenses diverses	115,000 »	
139	Appointements, salaires et assurance du personnel préposé à l'office des emballages à Anvers	9,000 »	
140	Publication des <i>Renseignements commerciaux et industriels</i>	10,000 »	
141	Subside pour la constitution d'un fonds spécial destiné à faire des avances aux agents partant	100,000 »	1,963,413 »
CHAPITRE XXV. — SERVICE DE LA CAISSE D'ÉPARGNE, DES INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET DES CAPITAUX GARANTIS.			
142	Intérêts des capitaux de la Caisse d'épargne	80,000 »	
143	Intérêts de cautionnements déposés en numéraire. (Non limitatif.)	10,000 »	
144	Intérêts et amortissements de la dette consolidée	4,992,885 »	
145	Intérêts des bons du trésor émis et à émettre. Intérêts et commissions en banques. (Crédit non limitatif.)	4,105,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
446	Somme destinée à combler l'insuffisance éventuelle du fonds d'amortissement de l'emprunt à lots de 1888. (Crédit non limitatif.) fr.	120,000 »	
447	Minimum d'intérêt plus l'amortissement en 99 ans garanti par le trésor de la colonie aux actions de capital de la société anonyme belge compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains, par la convention annexée au décret du 24 décembre 1901. (Ce crédit n'est point limitatif et les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de cette convention.)	4,450,000 »	
448	Frais généraux divers relatifs au service de la dette publique.	50,000 »	7,807,885 »
CHAPITRE XXVI. — DÉPENSES IMPRÉVUES.			
449	Secours à accorder à des agents ou anciens agents d'Afrique, à leurs veuves ou enfants qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles d'agents décédés qui se trouvent dans une position malheureuse	15,000 »	
450	Frais de procédure. (Crédit non limitatif.)	10,000 »	
451	Achat de décorations des ordres coloniaux	10,000 »	
452	Dépenses imprévues non libellées au budget.	10,000 »	45,000 »
CHAPITRE XXVII. — REMBOURSEMENTS.			
453	Restitution de droits, impôts et taxes indûment perçus. Remise d'amendes. Remboursement de sommes reconnues appartenir à des tiers.	40,000 »	
454	Déficits de comptes. Régularisation.	5,000 »	
Les crédits portés au présent chapitre ne sont pas limitatifs.			45,000 »
CHAPITRE XXVIII. — ASSURANCES.			
455	Assurances maritimes	100,000 »	100,000 »
OBSERVATIONS.			
Pour la liquidation des dépenses, les sommes comprises aux articles 6, 13, 19, 26, 33, 39, 44, 52, 70, 78, 91, 98, 108 et 118 seront considérées comme formant un article unique :			
Col- lectif.	A. <i>Frais de voyage</i> , de fr.	2,252,970 »	
Celles comprises aux articles 7, 14, 20, 27, 34, 40, 45, 53, 63, 71, 79, 83, 92, 99, 107 et 119 formeront l'article :			
Col- lectif.	B. <i>Fret et transports</i> , de.	1,803,677 »	
Celles comprises aux articles 8, 15, 21, 28, 35, 41, 46, 54, 64, 72, 80, 84, 93, 100, 109 et 120 formeront l'article :			
Col- lectif.	C. <i>Douane (Droits d'entrée, de sortie, taxes et frais de transit)</i> , de.	800,543 »	
Et les sommes indiquées aux articles 4, 10, 17, 24, 30, 37, 49, 67, 74, 87, 95, 96, 103 et 112 formeront un article unique :			
Col- lectif.	D. <i>Salaires et entretien du personnel noir. — Frais de recrutement et de rapatriement</i> , pour un crédit global de	5,770,825 »	
Total des dépenses ordinaires. fr.			50,338,710 »